COMMUNE DE VAAS
(Sarthe)
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29 mai 2026
Affichée le : 29 mai 2026

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE OFFICIELLE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Vaas, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame LEVIAU Ghislaine, Maire de la commune.

Présents : Ghislaine LEVIAU, Clément HÉRIN, Céline HOUR, Frédéric BUZANCE, Nadia FOUQUET, Vanessa MARTINEAU, Marine MASSUE, Morgane RAGNEAU, Pascal MARTINEAU , Pierre VAILLANT, Laurent VOLUT .
Absent excusé :
Siebe POSTMA, Magali SEDAINE, Laurent BLIN
Jean-Philippe COLAS : pouvoir à Clément Hérin
Secrétaire de Séance : Frédéric BUZANCE

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 1
Votants : 12

Ordre du jour :

- Validation travaux église
- Questions diverses ;

➢ **Validation Travaux église**

Madame Leviau informe que la trésorerie a rejeté des règlements pour l'église car les devis n'avaient pas fait l'objet d'une validation par délibération du conseil municipal.
Le conseil municipal doit adopter une délibération :
Loc Ouest nacelle : 7848 €TTC
Vitrail de France : 15721,91€TTC
Vitrail de France complément : 1948,76€TTC
Pierres de Loire : 23736,00€TTC
Bercé location : 500,00€TTC

Délibération n° 63/2026-06-05
Validation programme travaux vitraux église

Madame Leviau informe que la trésorerie a rejeté des règlements pour l'église car les devis n'avaient pas fait l'objet d'une validation par délibération du conseil municipal. Or ces devis avaient été acceptés lors du vote du budget. Madame le Maire fait un récapitulatif des devis pour ce programme
Loc Ouest nacelle : 7848 €TTC
Vitrail de France : 15721,91€TTC
Vitrail de France complément : 1948,76€TTC
Pierres de Loire : 23736,00€TTC
Bercé location : 500,00€TTC
***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,** ratifie l'ensemble de ces devis pour un montant total de 49 754,67€TTC. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

➢ **Ajout ordre du jour**

Il y a lieu de reprendre les délibérations à l'identique pour les CFU budget 2025 et budget assainissement 2025 car les délibérations ont été adoptées sur des CFU provisoires, qui sont identiques aux définitifs . Les délibérations d'affectation de restent identiques pour chacun des budgets et il n'y a pas lieu de les reprendre.

Délibération n° 64/2026-06-05
Budget Commune – Validation Compte Financier Unique 2025

APPROBATION DU CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) 2025 – BUDGET COMMUNE

Annule et remplace la délibération n°43 du 21 avril 2026, le CFU ayant été adopté sur des résultats et des chiffres provisoires – les résultats sont identiques et consolidés – délibération identique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du Budget Commune pour l'année 2025 de la commune de Vaas ;
Vu le Compte Financier Unique du Budget Commune 2025 de la Commune de Vaas ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.
Le Budget Commune de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Madame le maire s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Sortie de Madame Ghislaine LEVIAU, Maire.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET COMMUNE

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		308 690.55 EUR	827 383,29 EUR		**518 692,74 EUR**	
Opérations de l'année	1 153 453.80 EUR	1 687 248,48 EUR	701 418,02 EUR	906 428,96 EUR	**1 854 871,82 EUR**	**2 593 677,44 EUR**
TOTAUX	**1 153 453.80 EUR**	**1 995 939,03 EUR**	**1 528 801,31 EUR**	**906 428,96 EUR**	**2 373 564,56 EUR**	**2 593 677,44 EUR**
Résultats de clôture		842 485,23 EUR	622 372,35 EUR			**220 112,88 EUR**
Reste à réaliser			843 078,66 EUR	701 658,44 EUR	**-141 420,22 EUR**	

Ces résultats seront repris au Budget Commune de l'exercice 2026.
Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Pierre VAILLANT, Doyen d'âge, préside l'assemblée et propose à cette dernière d'approuver et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :
Après s'être fait présenter le Compte Financier Unique de l'exercice considéré et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés,
*- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,*
*- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Commune,*
*- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 65/2026-06-05
Budget assainissement – Validation Compte Financier Unique 2025

Annule et remplace la délibération n°40 du 21 avril 2026, le CFU ayant été adopté sur des résultats et des chiffres provisoires – les résultats sont identiques et consolidés – délibération identique

APPROBATION DU CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du Budget Assainissement pour l'année 2025 de la Ville de Vaas ;
Vu le Compte Financier Unique du Budget Assainissement 2025 de la commune de Vaas ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.
Le Budget Assainissement de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Madame le maire s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.
Sortie de Madame Ghislaine LEVIAU, Maire.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT						
Libellés	***Fonctionnement***		***Investissement***		***Total***	
	Dépenses ou Déficit	*Recettes ou Excédents*	*Dépenses ou Déficit*	*Recettes ou Excédents*	*Dépenses ou Déficit*	*Recettes ou Excédents*
Résultats reportés		*19 197,19 EUR*		*323 193,19 EUR*		***342 390,38 EUR***
Opérations de l'année	*58 681,66 EUR*	*67 233,48 EUR*	*24 287,14 EUR*	*50 717,93 EUR*	***82 968,80 EUR***	***117 951,41 EUR***
TOTAUX	***58 681,66 EUR***	***86 430,67 EUR***	***24 287,14 EUR***	***373 911,12 EUR***	***82 968,80 EUR***	***460 341,79 EUR***
Résultats de clôture		*27 749,01 EUR*		*349 623,98 EUR*		***377 372,99 EUR***
Reste à réaliser					***0,00 EUR***	

Ces résultats seront repris au Budget Assainissement de l'exercice 2026.
Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Pierre Vaillant, doyen d'âge, préside l'assemblée et propose à cette dernière d'approuver et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :
Après s'être fait présenter le Compte Financier Unique de l'exercice considéré et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés,
*- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,*
*- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Assainissement,*
*- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

➢ **Questions diverses** : NEANT

Séance levée à : 19h00 **Prochains conseils : 16 juin (20h00)**

Le Maire, Ghislaine LEVIAU **Le secrétaire, Frédéric BUZANCE**

MAIRIE DE VAAS 72500